

# ARNAC-A-CHRONOPOST

**U**n nouveau village vient de naître, Anarc-A-Chronopost, une filiale du célèbre Arnac-la-Poste village de la Haute Vienne.

## UNE DESCENTE AU « CARTEL DES COLIS »

Mardi, 15 décembre 2015, le verdict est tombé sur le « cartel des colis ». L'Autorité de la concurrence a sanctionné une entente sur les tarifs

dans le secteur du transport de colis entre 2004 et 2010. Au total, vingt entreprises de messagerie ainsi que le syndicat professionnel TLF éco-pent d'une amende très lourde: 672 millions d'euros. Tous les grands groupes y passent : en première ligne, Geodis filiale de la SNCF, dont l'amende atteint 196

millions d'euros, Chronopost (filiale de La Poste) avec 99 millions, DHL Express France (81 millions d'euros), TNT Express France (58,4 millions d'euros), Gefco (groupe Peugeot, 30 millions d'euros), Fedex France (17 millions d'euros) et sans oublier les 45 millions d'euros d'amende pour DPD France (ex Exapaq) une autre filiale du Groupe La Poste.

Il s'agit d'une « concertation répétées, naturellement illicite, sur des hausses tarifaires annuelles,..., tarifs avec un échange d'informations sur la politique de prix, explique Bruno Lasserre, » le président de l'Autorité de Concurrence. 15/12/2015 Le Figaro.

## AMENDE : 144 MILLIONS

## LA POSTE VA DEVOIR CASQUER

Les amendes s'additionnant, Chronopost 99 186 000€ et DPD France SAS (ex Exapaq) 44 931 000€, on arrive donc à 144,117 millions d'euros. Pas mal... Sa Sainteté CONCURRENCE va faire baisser les prix ! Le patronat, la classe politique dans son ensemble nous bourrent le crâne à longueur de temps de cette soi-disante Vérité. NON, les patrons s'arrangent, trichent, fraudent, magouillent, cherchent à nous couillonner, nous mènent en bateau. Mais il y a gou-rance. Fini, on est plus dupe de leur filouterie, va y avoir rébellion dans les établissements, car il faut s'attendre à DE TERRIBLES CONSÉQUENCES ?

Des questionnements légitimes nous arrivent tout de

suite en tête :

Une enquête va-t-elle être menée en interne ? Comme le veut le « process » pour n'importe quelle embrouille, n'importe quel délit.

Qui va payer cette amende ? Les hauts cadres de Chronopost et d'Exapaq qui étaient de fait au courant pour avoir participé à cette magouille? Le président directeur général du groupe et son équipe avaient-ils

connaissance de ces ententes illicites ? Si oui, vont-ils payer ?

Dépôt de plainte ? Le groupe la Poste va-t-il porter plainte pour préjudice financier, pour préjudice de l'image de marque du Groupe la Poste ?

Des sanctions pour les responsables de cette « entente illicite » ? Lorsqu'un postier de base se fait prendre la



main dans le sac, la sanction est immédiate : licenciement et dépôt de plainte. Là, pour des dizaines de millions, RIEN ?

Des suppressions d'emploi à la clé pour éponger l'amende ?

de, toujours plus de profit, cela se traduira inévitablement par sacrifier des emplois de postiers de base. Comme d'hab, c'est nous qui allons trinquer une fois de plus face aux « erreurs » de la hiérarchie.

## RESPONSABLES MAIS PAS COUPABLES ?

Car figurez-vous que les personnes qui étaient au commandement à cette période sont toujours en place, mieux, elles ont des promotions, bien vissées sur leur fauteuil luxueux. Pour nous le fouet, pôle emploi et le tribunal, pour eux promotion, caviar et palaces. On aimerait nous faire croire qu'il existe une égalité de traitement, les différences de classe sont toujours et encore bien là. !

Démonstration :

- Christian Emery est promu directeur général délégué en charge de l'Europe de GeoPost, le 08/07/2011. Qui est ce personnage ? Christian Emery est un homme du sérail, il a effectué l'ensemble de son parcours au sein du groupe La Poste. Il commence à servir en 1984 où il crée et met en place la filiale Mediapost. Après différents occupations dans la nébuleuse du Groupe la Poste, il réintè-

la Poste vont être affectés par cette amende et dans la logique patronale de, toujours plus de profit, cela se traduira inévitablement par sacrifier des emplois de postiers de base. Comme d'hab, c'est nous qui allons trinquer une fois de plus face aux « erreurs » de la hiérarchie.

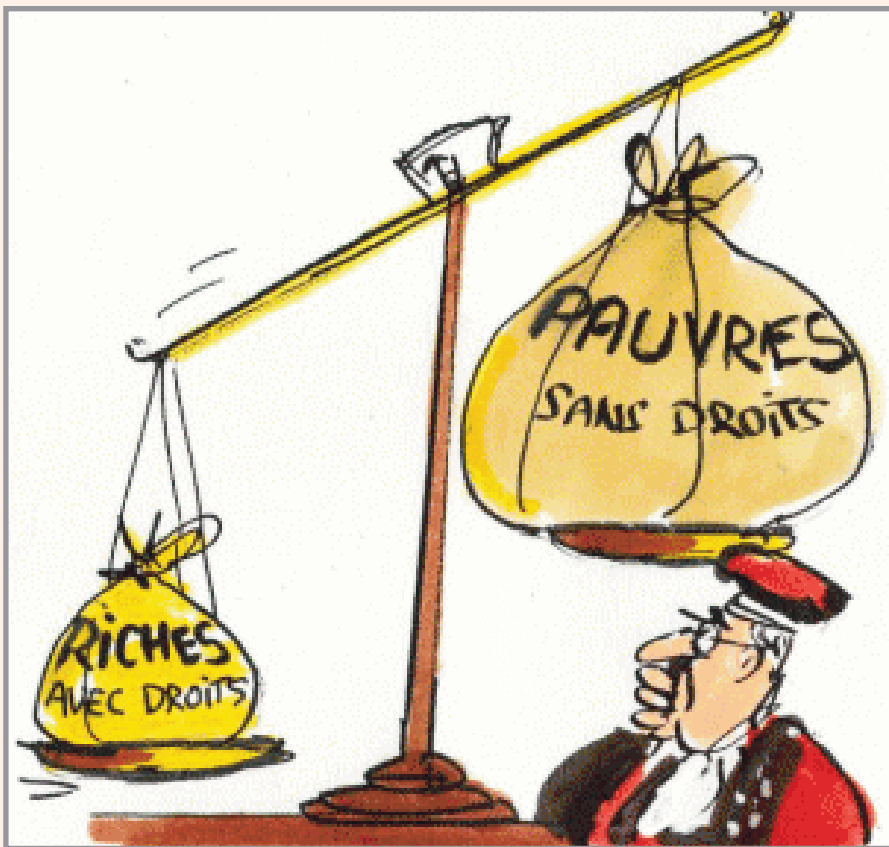
### **RESPONSABLES MAIS PAS COUPABLES ?**

Car figurez-vous que les personnes qui étaient au commande à cette période sont toujours en place, mieux, elles ont des promotions, bien visées sur leur fauteuil luxueux. Pour nous le fouet, pôle emploi et le tribunal, pour eux promotion, caviar et palaces. On aimerait nous faire croire qu'il existe une égalité de traitement, les différences de classe sont toujours et encore bien là. !

#### **Démonstration :**

- Christian Emery est promu directeur général délégué en charge de l'Europe de GeoPost, le 08/07/2011. Qui est ce personnage ? Christian Emery est un homme du sérail, il a effectué l'ensemble de son parcours au sein du groupe La Poste. Il commence à servir en 1984 où il crée et met en place la filiale Mediapost. Après différents occupations dans la nébuleuse du Groupe la Poste, il réintègre les activités colis en 2000 et dirige la filiale anglaise de Chronopost, puis participe à la réorganisation des différents opérateurs colis du Groupe en France avant de prendre la direction de ColiPoste en 2002 et il devient Président Directeur Général de Chronopost d'avril

2007 jusqu'à sa nouvelle promotion en 2011. Ce personnage occupait donc les postes de direction en responsabilité des colis, pile poil durant la période 2004-2010, date de cette sombre affaire « d'entente illicite » qui aboutit à l'amende de 144 millions d'euros. Où est le problème ?! Nous aimerions l'entendre s'expliquer dans les pages de Forum. Mais là aucune séance de communication, ni en interne ni en externe d'ailleurs, nous avons pourtant bien cherché, rien, walou, nada ! Bizarre, vous avez dit bizarre, comme c'est bizarre...



- Autre exemple frappant : la personne qui lui succède en qualité de PDG de Chronopost en 2011, Martin Piechowski. Lui, il a exercé ses talents de haut cadre chez Hays DX et DPD avant d'assumer de 2002 à 2007 la responsabilité de directeur du réseau de ColiPoste. Recruté par Chronopost en 2007, il était jusqu'en 2011 directeur général adjoint en charge des opérations des ventes et du service clients. Le numéro 2 de Chronopost en fait, qui devient le numéro 1, récompensé pour ses loyaux services.

A chacun-e de faire son opinion quant à la logique patronale.

### **L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SE DOIT DE SAVOIR**

Sommes-nous dans une entreprise où les cadres font ce qu'ils veulent ? Sommes-nous dans une entreprise où ce ne sont que les exécutants qui trinquent ? Sommes-nous dans une société démocratique ? Le Grand Dialogue Social de 2012 avec sa volonté de rénovation du dialogue social n'apparaît que comme de la poudre aux yeux. Pouvons-nous leur faire

confiance pour éclaircir cette affaire ? Tout porte à croire que NON.

Alors que faire : Nous vous proposons que chaque salarié-e demande à ses responsables hiérarchiques des explications, interpellation directe, lors des briefs, des ETC, des entretiens individuels, entretien d'écoute lors des restructurations, ou de toutes autres formes que chacun-e jugera opportun.

La CNT va déposer une demande d'audience au siège sur ce sujet de cette « entente illicite » et vous tiendra informé-e.

Faisons, ensemble, bougez les lignes de notre rapport hiérarchique de subordination, montrons que nous ne sommes pas que de simples exécutant-e-s. Non, nous ne sommes pas corvéables à merci, sans rien voir, sans rien comprendre, nous pouvons nous aussi exiger.